

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) :

Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD

EXCUSES (4) :

M.PICHON
M.BARBOT
Mme DE COURREGES
M.GUIMARD

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

**OBJET : Vente de produits à l'accueil des équipements touristiques communautaires -
Fixation des tarifs**

Pour promouvoir sa politique de développement touristique, la Communauté d'Agglomération s'est attachée, depuis l'origine à valoriser ses sites touristiques, par le développement d'une boutique à l'accueil des sites.

En 2018, pour assurer la saison touristique, dont elle a la charge et répondre à la demande des visiteurs, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault souhaite proposer à l'accueil des campings du Chillou et des Ormes, une offre de glaces et de plats préparés surgelés.

* * * * *

VU 3.1.1.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif au tourisme,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que le développement des boutiques des sites touristiques fait partie de la politique de développement touristique et d'accueil sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

Le bureau communautaire ayant délibéré, décide :

- de fixer les tarifs TTC des produits vendus suivants :

DESIGNATION	PRIX DE VENTE TTC PROPOSE
Beurre	0,20 €
Plat préparé	4,00 €
Wok Nouilles Chinoise Crevettes	4,00 €
Brioche	1,00 €
Glace cookies	2,00 €
Glace cupcake	2,00 €
Glace chocolat	2,50 €
Glace yaourt fruit	2,50 €
Glace cola	1,00 €
Glace cône	2,00 €
Glace crème	1,50 €
Glace sparkly	1,50 €
Glace cacao vanille	1,00 €
Machine à laver + sèche linge	2,50 €

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en vente de ces produits.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 11/07/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER